

ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

Séance du 08 mars 2018

En exercice : 77 Présents : 65

Votants: 74 (dont 9 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents:

Nº40

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET:

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL (à partir de la question n°36), Vice-Présidents.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

TARIFICATION
ET
REVISION DES
PRIX DES
PRESTATIONS

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture le :

1 9 MARS 2018

Publiée ou notifiée le :

Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - P SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN (jusqu'à la question n°18) – C. MALHURET (à partir de la question n°9) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration: M. J. TERRACOL à M. CHARASSE (jusqu'à la question n°35), Vice-Président.

Mmes et MM. J.P BLANC à M. AURAMBOUT – C. BERTIN à AG. CROUZIER – B. BAYLAUCQ à A. CORNE - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - J. BLETTERY à F. SZYPULA - C. BOUARD à B. AGUIAR – G. MAQUIN à C. GRELET (à partir de la question n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°8) - MO. COURSOL à M. JIMENEZ – C. LEPRAT à B. KAJDAN, Conseillers Communautaires.

<u>Absents excusés</u>: M. F. BOFFETY – W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Secrétaire: M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération,

Vu la loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 décembre 2006,

Vu l'article 37 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 créant la catégorie des usagers assimilés domestiques,

Vu la délibération n°20 du conseil communautaire du 25 octobre 2007,

Vu la délibération n°8 du conseil communautaire du 19 octobre 2010,

Vu la délibération n°19 du conseil communautaire du 15 février 2018 validant le nouveau règlement du service de l'assainissement collectif,

Vu la délibération n°20 du conseil communautaire du 15 février 2018 validant le nouveau règlement du service de l'assainissement non collectif,

Considérant que Vichy Communauté propose aux usagers du service de l'assainissement non collectif des prestations d'entretien de leurs équipements de prétraitement (fosse toutes eaux ou septique, bac à graisses, bac décolloïdeur et filtre épurateur),

Considérant la catégorie d'usagers « assimilés domestiques » du service de l'assainissement collectif,

Considérant que Vichy Communauté souhaite proposer aux usagers assimilés domestiques des prestations d'entretien de leur équipement de prétraitement (bac à graisses),

Considérant que la réglementation en vigueur permet à Vichy Communauté d'assurer les prestations d'entretien des installations de prétraitement,

Considérant que les prestations sont confiées à un prestataire privé dans le cadre d'un marché public, notifié le 19 décembre 2017, avec des tarifications différentes applicables au 1^{er} janvier 2018 ainsi que des prestations non prévues dans le marché précédent,

Propose au Conseil Communautaire:

- 1. Modification de la grille de tarification des prestations d'entretien des équipements de prétraitement des installations d'assainissement non collectif selon les montants suivants :
 - Vidange d'une fosse d'un volume ≤ 1500 L : 110,93 € HT
 - Vidange d'une fosse d'un volume ≤ 3000 L : 138,28 € HT
 - Vidange d'une fosse d'un volume ≤ 5000 L : 193,23 € HT
 - Vidange d'une fosse d'un volume ≤ 8000 L : 246,39 € HT
 - Vidange d'une fosse d'un volume ≤ 1500 L + bac à graisses (<500 L): 155,89 € HT
 - Vidange d'une fosse d'un volume ≤ 3000 L + bac à graisses (<500 L): 184,45 € HT
 - Vidange d'une fosse d'un volume ≤ 5000 L + bac à graisses (<500 L): 238,96 € HT
 - Vidange d'une fosse d'un volume ≤ 8000 L + bac à graisses (<500 L) : 292,67 € HT

- Nettoyage d'un bac décolloïdeur ou d'un filtre épurateur à cheminement lent lors de la vidange d'une fosse : 38,25 € HT
- Vidange d'un bac décolloïdeur seul, d'un filtre épurateur à cheminement lent seul ou d'un bac à graisse (<500 L) seul : 110,93 € HT
- Forfait de 57,20 € HT pour frais fixes (frais administratifs et frais de mobilisation d'un camions et de 2 opérateurs) : tout déplacement du prestataire pour lequel l'intervention n'a pu avoir lieu du fait de l'inaccessibilité de l'installation (exemple : regard de visite non-dégagés, absence de propriétaire ou de son représentant, ...)
- Forfait de 30,00 € HT pour frais de déplacement en zone 2 (voir carte en ci-annexée)
- Forfait de 45,00 € HT pour frais de déplacement en zone 3 (voir carte en ci-annexée)
- d'appliquer cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} avril 2018,
- de décider d'une révision annuelle des tarifs, au 1^{er} janvier de l'année considérée selon la formule suivante :

$$R = R_0 \times \left(0.125 + 0.875 \frac{FSD3_1}{FSD3_0} \right)$$

Avec:

R : redevance due par type d'intervention

FSD3₀: indice frais et service divers de type 3 du mois d'octobre 2017

FSD3₁: indice frais et service divers de type 3 connu au 1^{er} janvier de l'année de révision

- 2. Modification de la grille de tarification des prestations d'entretien des équipements de prétraitement des installations des usagers « assimilés domestiques » selon les montant suivants :
 - Vidange d'un bac à graisse d'un volume inférieur ou égal à 500 L : 110.93 € HT
 - Vidange d'un bac à graisse d'un volume compris entre 500 et 2 000 L : 115,04 € HT
 - Vidange d'un bac à graisse d'un volume strictement supérieur à 2 000 L : 152,23 € HT
 - Forfait de 57,20 € HT pour frais fixes (frais administratifs et frais de mobilisation d'un camions et de 2 opérateurs) : tout déplacement du prestataire pour lequel l'intervention n'a pu avoir lieu du fait de l'inaccessibilité de l'installation (exemple : regard de visite non-dégagés, absence de propriétaire ou de son représentant, ...)
 - Forfait de 30,00 € HT pour frais de déplacement en zone 2 (voir carte en ci-annexée)

- Forfait de 45,00 € HT pour frais de déplacement en zone 3 (voir carte en ci-annexée)
- d'appliquer cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} avril 2018,
- de décider d'une révision annuelle des tarifs, au 1^{er} septembre de l'année considérée selon la formule suivante :

$$R = R_0 \times \left(0.125 + 0.875 \frac{FSD3_1}{FSD3_0} \right)$$

Avec:

R: redevance due par type d'intervention

FSD3₀: indice frais et service divers de type 3 connu au 1^{er} octobre 2017

FSD3₁: indice frais et service divers de type 3 connu au 1^{er} janvier de l'année de révision

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 8 mars 2018

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Frederic

e Frésident,

ACUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION Nº 40 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2018

Objet de l'acte : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	- ENTRETIEN DES INSTALLATIONS -
TARIFICATION ET REVISION DES P	RIX DES PRESTATIONS

Date de décision: 08/03/2018	
Date de réception de l'accusé 19/03/2018	
de réception :	

Numéro de l'acte : 08MAR2018_40	
Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180308-08MAR	2018_40-DE
Nature de l'acte : Délibération	
Matières de l'acte: 8.8	
Domaines de competences par ther	nes
Environnement	
Date de la version de la 19/04/2017	
classification:	
***************************************	***************************************
Nom du fichier : 40 ndf / 99 DE-003-200071363-20	180308-08WVD3018 40-DE.

1-1_1.pdf)